

REGULATION D'EQUIPE

Objectifs

Comprendre les mécanismes, les enjeux, les objectifs d'une régulation

Faciliter la cohésion de l'équipe par le processus d'analyse des contraintes, des forces

Mettre en place les étapes de la démarche de régulation

Évaluer et mettre en place les ajustements nécessaires entre les différents acteurs impliqués dans le fonctionnement de l'équipe

Répondre au : « Qu'est-ce qui fait problème ? »

Programme

Les représentations de chacun sur le fonctionnement de l'équipe et sa posture

Les différents niveaux de confrontation, de coopération au sein de l'équipe

Les contraintes institutionnelles, forces et faiblesses

**Le positionnement personne face au projet de service /
Projet d'Établissement**

Savoir communiquer sans agresser

Entendre et écouter pour mieux être distinct mais pas distant

Connaissance de soi pour mieux accepter l'autre

La théorie Holding

Feedback sur l'histoire de vie de l'équipe, le génogramme institutionnel

Public

Équipe soignants et/ou administratifs des établissements médico-sociaux

Méthodes pédagogiques

Démarche interactive basée sur la théorie Rogérienne de la communication

Approche et étude de cas problèmes par l'analyse systémique

Intervenant

Formateur conseil en communication et régulation d'équipes en établissements sanitaire et médico-social

Sanction de la formation

Attestation individuelle de fin de formation

Modalités de formation

intra-établissement

Étude de faisabilité sur demande

Contact

05-56-24-49-39
earrenous@apdhes.fr

Référence

5.2.13.

Madame Monsieur

Nom d'usage : Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Fonction/grade :

Service :

Numéro de tél. : Numéro de Fax. :

E-mail :

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR :

Adresse complète :

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE :

Tél. : Fax. :

E-mail (adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription) :
.....

Désire participer à la formation suivante

Intitulé de l'action :

Date(s) de l'action :

Coût pédagogique : _____ Euros par participant

pris en charge par OPCO Budget de l'établissement le participant

APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 5 stagiaires

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par APDHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

Date et signature

(Nom, qualité du signataire) :